

# Bachelier en kinésithérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1 - EXAMEN DE SYNTHÈSE			
Code	PAKN3B83KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Pascal FLAMENT</b> (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Au terme de cette U.E., l'étudiant sera amené à mobiliser ses connaissances relatives à la prise en charge d'un patient dans trois des principaux domaines de la kinésithérapie : neurologie, respiratoire et locomoteur et l'étudiant sera amené à pouvoir réaliser un diagnostic kinésithérapeutique général et spécifique à différents domaines de la kinésithérapie.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 3 **Diriger**
  - 3.1 Organiser la gestion des ressources humaines, matérielles et administratives
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
  - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
  - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
  - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
  - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels

### Acquis d'apprentissage visés

Cette UE contribue au développement des compétences et capacités professionnelle de l'étudiant. Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de concevoir une démarche thérapeutique complète à partir d'un cas clinique simple et de l'exposer par écrit, de réaliser un diagnostic kinésithérapeutique, d'expliciter un traitement kinésithérapeutique basé sur des connaissances théoriques et pratiques actualisées en sciences biomédicales, humaines et professionnelles.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN3B83KINA Enseignement clinique 1 - Examen de syntaxe

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la  $\frac{1}{2}$  unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

# Bachelier en kinésithérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
 Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :  
 paramed.montignies.kine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement clinique 1 - Examen de syntèse			
Code	16_PAKN3B83KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Pascal FLAMENT</b> (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Au terme de cette A.A., l'étudiant sera amené à mobiliser ses connaissances relatives à la prise en charge d'un patient dans trois des principaux domaines de la kinésithérapie : neurologie, respiratoire et locomoteur.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'A.A., l'étudiant doit connaître et comprendre les principales pathologies qu'il rencontrera en stage. Ces pathologies abordent les 3 grands thèmes suivants:

le système cardio-respiratoire le système locomoteur le système neurologique

L'étudiant devra être capable, pour chacun de ces trois domaines, de répondre à un questionnaire reprenant des questions théoriques et pratiques en rapports avec une pathologie déterminée.

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit connaître et comprendre les principales pathologies qu'il rencontrera en stage. Ces pathologies abordent les 3 grands thèmes suivants:

le système cardio-respiratoire

le système locomoteur

le système neurologique

L'étudiant devra être capable, pour chacun de ces trois domaines, de répondre à un questionnaire reprenant des questions théoriques et pratiques en rapports avec une pathologie déterminée.

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels

1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

1.4 Construire son projet professionnel

1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen

1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession

Compétence 4 Concevoir des projets professionnels complexes

4.1 Identifier la situation

4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes

4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques

4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées

4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives

Compétence 5 Assurer une communication professionnelle

5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

5.6 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

Compétence 6 Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel

Fiche PAKN3B50KIN au 06/09/2019 - page 3 de 8

6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

- 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
- 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
- 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins
- 6.5 Rédiger un rapport kinésithérapeutique motivé et argumenté sur la réalisation du traitement et les résultats obtenus

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Préparation à l'examen de synthèse

Dans les trois domaines de la kinésithérapie pré-cités, les étudiants seront amenés à analyser différentes pathologies sous forme de cas cliniques .

Les étudiants seront amenés à comprendre ces pathologies et proposer différentes pistes de diagnostic et de prise en charge kinésithérapeutiques.

#### Démarches d'apprentissage

Travail par groupes sur base de cas cliniques.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Personne-ressource disponible pour répondre aux questions et préparer les étudiants à l'examen de synthèse : Pascal Flament, Mathieu Pestiaux, Caroline Rousseau et Aurore Strimel.

#### Ouvrages de référence

Néant

#### Supports

Ouvrages des cours théoriques et pratiques en lien avec les cas cliniques + supports de cours HELHa

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

L'étudiant sera évalué, sous forme écrite, par un questionnaire dans chacune des catégories: système cardio-respiratoire, système neurologique et système locomoteur.

La réussite de cet examen de synthèse est considérée comme indispensable pour avoir accès aux stages du bloc 4

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

#### Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).